

VENTE

📌 Lots de vêtements pour garçon en très bon état, sweats, pulls pour 10 ans et jeans slim pour 12 ans. 15€ le lot. Tél. : **05 40 20 79 71**.

RECHERCHE

📌 Couple recherche une maison type T3 ou plus à Créon. Si vous vendez ou connaissez une personne qui souhaite vendre, contactez le **06 88 74 52 58**.

📌 Recherche petite maison ou appartement de 30 m² minimum. Loyer 450€/mois pour fonctionnaire. Tél. : **07 89 21 23 17**.

📌 Achète vêtements de nos grands mères. Combinaisons, robes, sacs, lingerie, corsets, gaines...1 ou 2€ l'article. Débarrassez-vous ! Tél. : **05 40 20 79 71**.

LOCATION

📌 T3 de plain pied meublé avec garage et jardin, centre de Créon. Tél. : **06 30 43 15 54**.

📌 Loue à Créon, rez-de-chaussée 2 pièces avec jardin et parking privatif, salle de bain, chauffage électrique, cuisine avec réfrigérateur, hotte. Loyer 528€ charges comprises. Disponible rapidement. Tél. : **06 80 70 18 11**.

📌 Loue appartement centre de Créon, 62 m² avec grande terrasse. Loyer : 672€. Tél. : **06 83 49 97 79**.

AUTRE

📌 Donne remblai à enlever à Créon. Tél. : **06 18 61 67 12**.

📌 Gym aquatique. Reprise des cours mi-septembre. Renseignements et inscription au **05 56 23 05 91** ou kinecreon@orange.fr.

📌 ASALFA33 s'implique dans la sauvegarde des abeilles et la lutte contre le frelon asiatique. Destruction des nids de frelons asiatiques en contactant l'association au **06 95 81 70 69**. Leur site internet : <https://www.asalfa33.com>.



1772

VENDREDI
6 SEPTEMBRE 2019

14 SEPTEMBRE 2019 : LES 70 ANS DES SAPEURS-POMPIERS DE CRÉON

Fin août 1949, la forêt des Landes de Gascogne est victime d'un gigantesque incendie qui ravage 52 000 hectares, dont 25 000 de bois, et entraîne la mort de 82 personnes. Les communes touchées sont Cestas, Saucats, Marcheprime et Mios.

les communes les établissements de coopération intercommunale compétents (Bordeaux Métropole...) et le département. Les incendies, 317 recensés en 2017, constituent une faible part de l'activité des pompiers qui sont désormais essentiellement mobilisés par les secours à personne avec plus de 1 200 interventions en 2017.

Cette catastrophe a sensibilisé beaucoup de collectivités à la défense contre l'incendie. C'est une réflexion de cette nature qui, la même année, a suscité la création du corps communal de sapeurs-pompiers de Créon, Jean Baspeyras étant maire.

L'une des conséquences de cette départementalisation sera, pour le centre de secours de Créon, de bénéficier de l'affectation d'un nombre croissant de pompiers professionnels (8 aujourd'hui). À ces professionnels s'ajoutent une soixantaine de volontaires, habitant tous dans notre secteur.

Le centre de secours de Créon a donc 70 ans cette année ! Un bel âge pour une institution toujours, et de plus en plus, indispensable. À cette époque et jusqu'au début des années 90, le corps communal de sapeurs-pompiers de Créon sera uniquement composé de volontaires, souvent des artisans ou des employés communaux. Et son activité essentielle sera la lutte contre le feu. Il défend Créon et 23 autres communes alentour.

L'amicale des sapeurs-pompiers et la mairie de Créon ont souhaité fêter dignement ce 70^{ème} anniversaire. Vous êtes donc attendu pour la cérémonie officielle et le moment plus festif qui suivra **samedi 14 septembre à partir de 13 heures 30 sur la place de la Prévôté**. Venez nombreuses et nombreux marquer votre reconnaissance, votre respect et votre considération envers ces volontaires et ces professionnels qui répondent toujours présent conformément à leur devise « Sauver ou périr ».

Un changement majeur a lieu en 1996 : la départementalisation. Le service d'incendie et de secours devient un établissement public départemental ; il assure la gestion administrative et financière du service. Opérationnellement, les actions du service relèvent de la responsabilité du maire et du préfet. Il est financé par

1. Baurech, Bonnetan, Baron, Camarsac, Camiac-et-st-Denis, Cambes, Capian, Créon, Croignon, Cursan, Haux, Langoiran, La Sauve, Le Pout, Le Tourne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Madirac, Sadirac, St-Caprais-de-Bordeaux, St-Genès-de-Lombaud, St-Quentin-de-Baron, Tabanac.



🍿 ROUBAIX, UNE LUMIÈRE

Vendredi 6 à 14h30
Samedi 7 à 21h
Dimanche 8 à 20h45
Lundi 9 à 18h
Mardi 10 à 18h

🍿 UNE GRANDE FILLE (VO)

Vendredi 6 à 18h
Lundi à 20h30

🍿 ONCE UPON A TIME ... IN HOLLYWOOD (VO/VF) (-12ANS)

Vendredi 6 à 21h (VO)
Samedi 7 à 15h30 (VF)
Dimanche 8 à 17h30 (VO)
Lundi 9 à 14h30 (VF)
Mardi 10 à 20h30 (VO)

🍿 MA FAMILLE ET LE LOUP

Samedi 7 à 18h45
Dimanche 8 à 15h30

Retrouvez vos séances de cinéma sur

www.cinema-maxlinder.fr



🕒 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Par arrêté n°19.07.19 du 23 juillet 2019, la Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais a décidé de l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et de création de Périmètres Délimités des Abords autour des 12 monuments historiques situés sur 9 communes de ses communes membres. L'enquête publique unique se déroule pendant 32 jours consécutifs **et a commencé depuis le lundi 2 septembre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019 à 17h**. Le public pourra formuler ses observations et propositions auprès de l'enquêteur qui tiendra les permanences suivantes : **vendredi 6/09** : mairie de Cursan de 10h à 12h et mairie de Baron de 14h à 16h • **lundi 9/09** : Communauté de Communes de 9h30 à 12h30 et mairie de La Sauve de 14h30 à 17h30 • **vendredi 20/09** : mairie de Sadirac de 9h30 à 12h et mairie de Haux de 16h à 18h • **samedi 14/09** : mairie de Créon de 9h à 12h • **lundi 23/09** : mairie de St-Léon de 10h à 12h et mairie de Le Pout de 17h à 19h • **mardi 24/09** : mairie de Blésignac de 10h à 12h et mairie de St-Genès-de-Lombaud de 15h à 17h • **mercredi 25/09** : mairie de Madirac de 10h à 12h et mairie de Loupes de 16h à 19h • **vendredi 27/09** : mairie de Créon de 14h à 17h • **samedi 28/09** : mairie de Sadirac de 9h à 12h • **jeudi 3/10** : Communauté de Communes de 14h à 17h.

🕒 RÉFÉRENDUM SUR LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT DE PARIS

Depuis le **13 juin**, la procédure de recueil des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris a été lancée. Dès lors, **et jusqu'au 13 mars 2020**, les électeurs peuvent soutenir cette proposition de loi, en sachant que si le nombre de 4,7 millions de soutien est atteint, la proposition de loi devra obligatoirement ou bien être examinée par le Parlement, ou bien faire l'objet d'un référendum. Vous pouvez déposer votre soutien à la mairie de Créon aux heures d'ouverture : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h30 à 12h30**.

🕒 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Information à destination des bénéficiaires du service d'aide à domicile & des personnes à partir de 55 ans. Ateliers « *form'équilibre* » : 12 séances hebdomadaires d'1h30 tous les mardis de 14h30 à 16h et qui débiteront **le mardi 24 septembre jusqu'au mardi 17 décembre 2019**, salle des mille clubs. Renseignement et inscription **jusqu'au lundi 16 septembre** en contactant le CCAS au **05 57 34 54 41**.

P R A T I Q U E

🌻 CHÈQUES CRÉON +

Vous vivez à Créon et vos enfants ont moins de 18 ans ? Venez retirer votre chéquier *Créon +* à l'accueil de la mairie. Celui-ci est nominatif et associé au nom et prénom de votre enfant. Il est composé de 5 chèques de 4€ qui peuvent être utilisés séparément ou par chéquier entier dans toutes les associations créonnaises ou intercommunales **jusqu'au vendredi 13 décembre 2019**. Si vous êtes nouvel arrivant, il suffit d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

🌻 COLLECTE DE SANG

Mercredi 11 septembre 2019, salle citoyenne au 1^{er} étage de la mairie, de 15h30 à 19h. Conditions pour donner son sang : être âgé(e) de 18 à 70 ans,

se munir d'une pièce d'identité avec photo pour un 1^{er} don. Pesez au moins 50 kg. Prévoir 1 heure pour donner son sang. Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.

🌻 CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal **le jeudi 26 septembre, à 20h15**, salle citoyenne (1^{er} étage de la mairie). Séance ouverte au public.

🌻 MOUSTIQUES TIGRES

Présent partout en Gironde, le moustique tigre doit être signalé sur : <https://signalement-moustique.anses.fr>.

🕒 FORUM DES ASSOCIATIONS & FESTIVAL OUVRE LA VOIX

• Rendez-vous **samedi 7 septembre** de 9h à 16h30 à la salle Ulli Senger pour le forum des associations. Entrée gratuite • Le festival Ouvre La Voix vous accueille les **7 et 8 septembre !** Festival itinérant à vélo le long de la voie verte de l'Entre-Deux-Mers de Sauveterre-de-Guyenne à Bordeaux.

🕒 LUDOTHÈQUE KALÉIDOSCOPE

1. Reprise du scrapbooking **le 11 septembre** à 20h. Stage **le samedi 14/09** (sur inscription)
• Reprise des cours de théâtre et d'arts plastiques **à partir du 14 septembre**. Enfant – ados et adultes, initiation et perfectionnement
• Reprise des activités 0-6 ans (ateliers petite-enfance, les matinées des petits, créneaux assistantes maternelles) • Prêt de jeux et jouets, soirée-jeux, après-midi joueurs passionnés.
2. En tant qu'assistant maternel, il vous est possible de venir à la ludothèque avec les enfants que vous gardez durant l'année sur des créneaux spécifiques d'1 heure. **Le mardi 10/09** de 15h30 à 19h30 et **le samedi 14 septembre** de 9h30 à 12h30, la ludothèque ouvre ses portes aux parents des enfants que vous accueillez. Nous leur présenterons nos activités (matinées 0-3 ans, ateliers Petite Enfance, ...). Vous pouvez les accompagner

S . E . M . O . C . T . O . M .

🌻 ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : le lundi
- Secteur Sud : le jeudi
- Centre-ville : les lundis et jeudis

🌻 TRI SÉLECTIF

► **SECTEUR NORD ET CENTRE-VILLE (1)**
collecte les **17/09, 1^{er}, 15 et 29/10/19**

► **SECTEUR SUD (2)**
collecte les **10/09 et 24/09/19**.

Plan détaillé disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.mairie-creon.fr.

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT.GRAPHIC - IMPRESSION : STUDIO EN VUE

ou les inviter à vous rejoindre à la ludothèque directement **le mardi en fin de journée** avec les enfants et passer un moment convivial. Plus d'infos et tarifs au **05 56 23 33 53**.

🕒 CHEMIN DE FAIRE 2019

Rendez-vous pour le 4^{ème} Chemin de Faire **samedi 14 septembre** sur la Piste Lapébie à Créon. Deux œuvres sont déjà implantées sur Créon, la 3^{ème} devrait être sur Sadirac. La compagnie propose une programmation de spectacles, ateliers pluridisciplinaires, expositions, tout au long de l'année, au 52 rue d'Épernon. Plus de renseignements au **06.25.34.45.31**.

🕒 TROUPE LES GRAINS DE SEL

Spectacle « L'exprience » **dimanche 15 septembre**, 15 heures, à l'espace culturel « les Arcades ». Renseignements et réservation au **06 78 88 31 71**.

🕒 INFORMATION À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE & DES RETRAITÉS

Le mardi 17 septembre, de 15h à 16h, à la salle des mille clubs aura lieu « les rencontres sonores ». Derniers jours pour s'inscrire en réservant vos places **avant le lundi 9 septembre au 05 57 34 54 41**.

🕒 CRÉON + ÉTUDES 2019

Le formulaire de demande Créon + Études (dispositif destiné à soutenir financièrement lycéens, étudiants et apprentis créonnais) sera mis à disposition des jeunes susceptibles de bénéficier de cette prestation ponctuelle **dès le 7 septembre 2019**, lors du forum des associations sur le stand de la mairie dédié aux *chéquiers Créon +* et pourra par la suite être retiré en mairie. Une fois complété, le formulaire ainsi que les justificatifs demandés sont à retourner à la mairie (à l'attention du CCAS) **jusqu'au 23 octobre 2019** dernier délai. Ces demandes seront ensuite examinées en commission et un courrier sera adressé aux bénéficiaires, ou à leur représentant légal pour les mineurs, **fin novembre/début décembre 2019**.